

Marc Perelman

2024

Les Jeux olympiques
n'ont pas eu lieu

2024

Les Jeux olympiques
n'ont pas eu lieu

*suivi de Vingt et une thèses
sur le siècle du sport*

Marc Perelman

© Éditions du Détour, Bordeaux, 2021.
30, rue Buchou, 33800 Bordeaux.
www.editionsdudetour.com
Diffusion : CDE — distribution : Sodis.

Conception graphique :
Richard Cousin — yumyum.fr
Correction ortho-typographique :
Valérie Tougard.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée ou transmise sous quelque forme que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie ou enregistrement, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur. Tous les efforts ont été mis en œuvre pour identifier correctement les sources et les droits d'auteur de chaque texte et image. L'éditeur présente ses excuses en cas d'erreur ou d'omission, qu'il s'engage à corriger lors de futures éditions.

ISBN : 979-10-97079-79-6.
Dépôt légal : janvier 2021.
N° d'impression : 2050926.

UNE FOI IRRÉPRESSIBLE DANS LES JEUX OLYMPIQUES

LE PHILOSOPHE ET MATHÉMATICIEN Blaise Pascal a cherché à prouver par la logique qu'il était préférable de croire en Dieu plutôt que de ne pas croire en lui. Pour Pascal, il est de l'intérêt, y compris des incroyants, de croire en Dieu (bien que, du point de vue de la raison, rien ne prouve son existence): il s'agit d'un « pari » sur l'avenir. Croire en Dieu apporte en effet plus de bénéfices que de ne pas croire, puisque cela ne peut mener qu'au paradis.

Il n'est pas absurde d'affirmer qu'en matière de Jeux olympiques se pose aujourd'hui le même dilemme: croire ou ne pas croire aux JO, telle est peut-être l'ultime interrogation.

En tout cas, ne pas croire aux JO (à leurs supposées vertus) reviendrait à se mettre à l'écart du progrès, voire à se placer à côté d'un mouvement irrésistiblement humaniste. À l'inverse, y croire serait la garantie d'une immense chance historique. Ainsi se manifeste une véritable « foi » dans les JO, dans leur avenir; une adhésion

presque irrationnelle, une croyance en leur positivité absolue. À cette foi sont en permanence associés les termes de « culture », d'« éducation », de « joie » (certes dans « l'effort ») énoncés dans la Charte olympique.

Tous les deux ans, les JO d'hiver et d'été, en alternance, s'invitent pendant une quinzaine de jours dans la vie quotidienne de milliards d'individus (les JO rassemblent, par le biais de la télévision, le plus grand nombre de téléspectateurs dans le monde, estimé à environ trois à quatre milliards pendant un mois). Pendant les sept ans de leur préparation, les JO rythment aussi leur vie quotidienne et nourrissent cette croyance diffuse en une organisation meilleure de la société, qui serait alors plus élevée spirituellement et corporellement. On peut pousser le parallélisme en disant que les JO possèdent leur doctrine (la Charte olympique), leurs officiants (les dirigeants), leurs espaces sacrés (les stades), leurs cultes (souvent primitifs), leurs rites et rituels, leur liturgie, leurs fidèles, leurs excommuniés et leurs dissidents, leurs enfers (les dopés) et leur paradis (le podium); bref leur propre religion — certes profane, mais religion tout de même. Ce que le baron Pierre de Coubertin appelait en son temps la « religion athlétique » n'est ni plus ni moins que la grande religion effective des temps actuels, caractérisée par des communions magiques de masse, le surgissement d'un univers simple et merveilleux, l'établissement d'un lieu enchanté de manifestation des puissances collectives où la foi est obligatoire; doxologie vivace, immortelle, ponctuée par les olympiades, tous les quatre ans.

Et pourtant, il y a des incroyants (dont je suis) qui refusent de parier sur l'avenir olympique ou sur cette « olympisation » du monde, à laquelle le baron Pierre de Coubertin voulait assujettir l'avenir de l'humanité.

Jusqu'en juillet 2024 (date prévue de leur ouverture à Paris) les Jeux olympiques, ou plus précisément leur préparation, vont occuper non seulement une grande partie des commentaires politiques mais aussi le « terrain », au sens matériel du terme. Les médias (presse, télévision, radio, réseaux sociaux...) produisent déjà des flots ininterrompus d'informations et de discours relatifs aux travaux mis en œuvre et, en particulier, concernant les chantiers qui bousculent, non sans violence, le territoire et reconfigurent les anciens équilibres fragiles de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Paris, la capitale, subit le plus vaste et le plus long chantier depuis Haussmann, par une transformation profonde et brutale de son système viaire : rétrécissement des places, des boulevards et avenues, installation de pistes cyclables, interdiction de circulation sur certaines voies, piétonisation progressive du centre... Sans parler de la création de plusieurs nouvelles lignes de transport (métro) et de nouvelles gares à sa périphérie. On a évoqué le chiffre extraordinaire de plus de 7 000 points de travaux en cours et au même moment. Or, ce sont les JO qui ont enclenché ces travaux et qui en sont directement responsables, provoquant pendant plusieurs années un embouteillage permanent (sans parler de la pollution afférente) et inédit, malgré les dénégations de la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Cette préparation aux JO a, de fait, démarré le 13 septembre 2017 à Lima, au Pérou, le jour où le Comité international olympique (CIO), unanime, par le biais d'un simulacre de vote à main levée, a décidé d'attribuer à la ville de Paris (désormais seule candidate) l'organisation des JO de 2024. À partir de cette

date, la préparation des JO est organisée dans le cadre institutionnel délimité par le contrat de ville hôte, signé entre trois entités : le CIO et la Ville de Paris, associée au Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Or, si les JOP (Jeux olympiques et paralympiques) ne durent qu'un mois (deux fois quinze jours s'étalant, avec une pause d'un mois, de la fin juillet à début septembre 2024), la préparation des JO dure sept années. Et durant ces années, les événements, polémiques et controverses qui nourrissent l'actualité vont devoir, plus ou moins directement, tenir compte de l'événement à venir et se greffer à sa préparation.

Un événement extraordinaire, on en a déjà connu un avec l'incendie destructeur de la charpente, d'une partie des voûtes et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en avril 2019. Celles-ci se sont consumées, puis effondrées, l'ensemble entraînant dans sa chute la couverture en plomb (avec des conséquences sanitaires dues à cette matière). De l'intérieur de la cathédrale, on voyait le ciel... Face à cette catastrophe, les réactions furent immédiates et bien sûr nombreuses, du président de la République ou de la maire de Paris, en passant par le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur et de la Culture. Toutes les déclarations qui ont suivi ont affirmé la nécessité de « reconstruire » Notre-Dame (il s'agit en fait d'une restauration longue et délicate puisque Notre-Dame n'a fort heureusement pas été détruite) « pour l'ouverture des JO en juillet 2024 ». Cette date de juillet 2024 est devenue, en une nuit, une nouvelle date butoir. En quelque sorte, Notre-Dame doit prendre part à la course olympique ; elle doit gagner, elle aussi, sa participation aux JO en tant que concurrent comme

un autre. Cette captation opportuniste de l'édifice, faisant suite à l'épreuve du feu qu'elle a subie, s'inscrit d'ailleurs dans l'idée d'une captation plus générale, éminemment symbolique, des monuments franciliens dans le cadre du contrat passé entre le président du CIO (Thomas Bach), la maire de Paris (Anne Hidalgo¹) et le président du CNOSF (Denis Masegaglia).

Second événement planétaire: l'irruption et la transmission du Coronavirus (la Covid-19). L'épidémie, puis la pandémie, a obligé les instances de gouvernement du sport (CIO, Fifa...) à reporter la plupart des grandes manifestations prévues durant l'année 2020. Les JO de Tokyo auront lieu *a priori* en juillet et août 2021 tout en conservant le sigle «Tokyo 2020». Toutefois, leur annulation n'est pas écartée. Si, de son côté, le CIO est bien assuré dans le cas d'une annulation des JO (une annulation estimée à 65 milliards d'euros avec pour conséquence la chute brutale du PIB du Japon) ou de leur report (estimé à 5 milliards d'euros), il n'en est pas de même de la ville de Tokyo qui paiera la totalité de la

1. Avant de devenir le fer de lance des JO, Anne Hidalgo s'y était d'abord opposée: «[...] les Jeux, c'est très joli, mais il n'y a pas une ville engagée pour les Jeux qui s'y soit retrouvée sur le plan financier.» (BFMTV, 10 février 2015) Elle avait même déclaré quelques mois auparavant: «Les Jeux, ça coûte cher, la candidature coûte cher. Et les Jeux dispendieux, ce n'est plus d'actualité.» (lefigaro.fr, 6 novembre 2014) La dette de la ville de Paris s'élevait à 5,9 milliards d'euros fin 2019, soit environ 3 000 euros par Parisien; et cette dette n'était pas endiguée par la multiplication par trois du prix du ticket de stationnement pour les riverains, ni par l'augmentation de 40% du tarif des cantines et de 100% de celui des conservatoires. Les JO vont accélérer l'endettement de Paris avec un nouveau record olympique en 2020, à plus de six milliards d'euros... Et en 2024?

facture du report du fait de la pérennisation des emplois pendant une année, du remboursement des frais d'hôtel, de transport, des appartements mis en vente mais non attribués, etc. Le président du CIO a pris tout son temps pour décider du report des JO de Tokyo (le 24 mars 2020). Et celui-ci le fut sous la seule pression d'athlètes et de plusieurs comités olympiques nationaux (Australie, Brésil, Canada, Norvège, Royaume-Uni). Thomas Bach n'avait entre-temps cessé de tergiverser voire de souhaiter proroger cette décision jusqu'à quatre jours avant de produire un communiqué se donnant encore quatre semaines de réflexion supplémentaires, alors que la pandémie faisait déjà de nombreuses victimes. Les JO d'abord, la santé ensuite.

En France, la sortie (le 11 mai 2020) du confinement engagé le 16 mars 2020 a été l'affaire de Jean Castex. Avant de devenir le 24^e premier ministre de la V^e République, ce dernier avait été nommé « Monsieur déconfinement » alors qu'il assurait les fonctions de délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, de délégué interministériel aux Grands événements sportifs, et enfin de président de l'Agence nationale du sport (un organisme de promotion de la haute performance soutenu par l'État). Ses nouvelles fonctions en disent long sur une nomination orientée par la volonté du chef de l'État et de son gouvernement d'associer directement la sortie de la crise sanitaire liée à la Covid-19 aux JO de Paris 2024.

Loin de l'émotion qui étreint ceux qui veulent croire au miracle des Jeux, je me propose ici d'analyser le cœur du projet olympique et de ses valeurs, ainsi que les conséquences sociopolitiques sur nos territoires et dans nos vies, de l'idéologie qu'il défend puissamment.

Je me suis astreint à l'étude, la plus précise possible, de l'organisation matérielle, idéologique et politique de cet événement. Seuls quelques protagonistes, associés aux nombreuses phases de la mise en œuvre des JO, connaissent les textes qui prévoient la forme globale que vont prendre les JO de Paris 2024. Ce sont notamment le socle contractuel du projet olympique (contrat de ville hôte et loi olympique et paralympique) et les documents préparatoires (dossier de candidature) — documents publics et pourtant les moins étudiés, les plus invisibles, si l'on peut dire.

Cette littérature grise est pourtant fort instructive, avec des documents abondants, très descriptifs, allant dans les moindres détails d'une organisation minutieuse, adoptant souvent le jargon de la communication actuelle jusqu'au slogan, avec un grand souci de lisibilité malgré leur sabir. Ils sont produits par les diverses structures de préparation aux JO et de livraison des équipements (CIO, groupement d'intérêt public Paris 2024, puis comité d'organisation des Jeux olympiques, Solideo²), les institutions étatiques et paraétatiques (ministères, conseils départementaux, etc.), contrats préalables à la mise en œuvre matérielle des JO, à leur réussite et à l'héritage de l'ensemble des équipements qui leur sont associés.

À les lire, à quoi ressemble finalement ce fameux idéal olympique? Au-delà des termes toujours dithyrambiques associés à l'olympisme et que les édiles olympiques emploient à satiété. Il faut dire que la confusion est grande. S'agit-il de «jouer»? D'emblée, les mots eux-mêmes font problème. Le terme de «Jeux

2. On trouvera en fin de volume un glossaire des termes utilisés dans cet ouvrage.

GLOSSAIRE

Apur : Atelier parisien d'urbanisme.

CIO : Comité international olympique.

CNO hôte/CNOSF : Comité national olympique hôte/
Comité national olympique et sportif français.

Cojo : Comité d'organisation des Jeux olympiques.

Gip : Groupement d'intérêt public.

JOP : Jeux olympiques et paralympiques.

Mouvement olympique : Outre le CIO, le mouvement olympique comprend les fédérations internationales de sports (FI), les comités nationaux olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux olympiques (Cojo), toutes les autres fédérations, institutions et organisations reconnues, ainsi que les athlètes, les juges, les arbitres, les entraîneurs et autres techniciens du sport. », *in Feuille d'information*, « Le mouvement olympique », mise à jour avril 2015 (olympic.org).

OBS : Olympic Broadcasting Service SA. Société anonyme suisse, domiciliée au château de Vidy, 1007, Lausanne (Suisse). Inscrite au registre du commerce sous le numéro d'identification suisse

CHE-110.055.196, avec ses filiales et membres affiliés – particulièrement Olympic Broadcasting Services SL, une société à responsabilité espagnole, domiciliée à Calle Torrelaguna 75, 28027 Madrid (Espagne), sous le numéro d'identification fiscale espagnole (CIF) B-83747691.

OIT: Organisation internationale du travail.

RFID: Radio frequency identification (radio-identification).

Solideo: Société de livraison des équipements olympiques créée le 28 février 2017, article 53 de la loi n° 2017-257.

STIF: Syndicat des transports Île-de-France, devenu Île-de-France Mobilités.

Tas: Tribunal arbitral du sport (Lausanne, Suisse).